

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Tornade et vents violents LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 22 septembre 2018 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents de Gatineau et des environs touchés par la tornade et les vents violents que la majorité des contrats d'assurance habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

« En raison de la diversité des choix faits par les assurés en matière d'assurance habitation, nous leur conseillons de communiquer avec leur assureur afin de rapporter les dommages subis et de vérifier l'étendue de la couverture de leur contrat d'assurance » précise Line Crevier, responsable des affaires techniques au BAC.

En assurance automobile, les dommages résultant du vent sont couverts si l'assuré a acheté la protection « Tous risques », « Accident sans collision ni versement » ou encore la protection « Risques spécifiés ».

Si la résidence ne présente aucun danger pouvant compromettre la sécurité de ses habitants, les assurés peuvent alors prendre certaines mesures pour protéger leurs biens et éviter ainsi, toute aggravation des dommages.

« Lorsque l'on subit un dommage, il est important de prendre les mesures pour éviter qu'il ne s'aggrave. Nous conseillons aussi aux sinistrés de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses encourues en raison du dommage et de prendre des photos ou une vidéo des biens endommagés », ajoute Mme Crevier.

Les contrats d'assurance habitation prévoient aussi le remboursement des frais additionnels qu'un assuré doit encourir pour se loger et pour se nourrir s'il est évacué ou si sa maison devient inhabitable, d'où l'importance de conserver les reçus des dépenses faites à cet égard.

Par ailleurs, le BAC ouvrira exceptionnellement son Centre d'information sur les assurances dès demain de 10 h à 15 h pour répondre aux besoins des sinistrés. Il leur suffit de contacter le 1 877 288-4321 ou le 514 288-4321. Ils trouveront également des renseignements pertinents sur le site infoassurance.ca.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web infoassurance.ca.

– 30 –

Renseignements (journalistes seulement) :

Anne Morin
Responsable des affaires publiques
Cellulaire : 514 242-7470